L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 2 SEPTEMBRE 1874. 48me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 2 SEPTEMBRE

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Vincent & Co, aux Nos. 12 et 14 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—marchandises sèches étrangères et américaines, lingerie et "notions."

Par S. Guteault, à Alger, sur l'habitation de Mme Vve. Camus, une vacherie.

—Cigares. Tabac en feuilles et à chiquer, coffres forts, installations de bureau.—Voir l'annonce de D. E. Morphy. 2, 6 et 12.

Le sentiment public comme base de parti.

Un parti a beau être composé de mécontents, de politiciens, d'ambitieux, d'aspirants aux honneurs, au pouvoir, aux places qui procurent l'argent et l'influence, il ne réussira pas s'il n'a pas de base meilleure que ces passions qui n'ont pas précisément leur source dans la moralité humaine. Il ne réussira pas à moins de surprise, ce qui s'est vu, et alors le succès est de courte durée. Les masses sont généralement indifférentes aux raisons personnelles qui ont mis en mouvement les passions dont nous parlons; et quand elles voient qu'il n'y avait pas autre chose dans les vues et le but du parti qui a saisi le pouvoir plutôt qu'il ne l'a gagné et mérité, elles s'en écartent et ce parti tombe aussi vite qu'il était monté.

C'est là à peu près l'histoire du parti républicain aux Etats-Unis. Ce parti ne se fut jamais élevé s'il ne se fut appuyé sur un sentiment qui s'est révélé plus national qu'on ne le supposait. Très certainement la majorité de la nation américaine n'était pas abolitioniste et si, avant la guerre, on eut mis la question aux voix, personne ne doute que l'esclavage n'eut été maintenu à une immense majorité. Mais il n'en existait pas moins un sentiment national contraire à cette institution. Beaucoup de gens, qui ne la connaissaient que par des rapports calomnieux, en étaient secrètement honteux pour le pays et quand l'occasion est venue de la détruire, ils ont coopéré à cette œuvre tout comme s'ils n'eussent pas été connus auparavant par leurs opinions très constitutionnelles.

L'abolition de l'esclavage n'était pas un besoin, mais c'était un sentiment national, et ce sentiment, bien qu'il existât jusqu'à un certain point à l'état latent, était assez répandu et assez puissant pour faire explosion à un moment donné et pour servir de base nationale au parti qu'il avait invoqué en vain si souvent et pendant si longtemps.

Le pays devint donc facilement abolitioniste, la guerre aidant, mais il ne devint pas autre chose. Il n'était et il n'est devenu ni socialiste ni égalitaire. Il a bien voulu la liberté pour tous, ce qui était dans le génie de ses institutions, mais il n'a pas voulu et nous ne croyons pas qu'aujourd'hui encore il veuille davantage. Aussi, dès le moment qu'il a vu le parti, qui l'avait poussé à un attentat contre la constitution, s'occuper presqu'exclusivement des moyens de perpétuer son pouvoir au mépris de cette même constitution, il s'est cabré, a fait une volte face sur lui-même et a tourné le dos au parti républicain devenu radical.

Le radicalisme n'était pas dans le programme politique de l'époque, nous voulons dire dans le programme des consciences; il n'était ni dans les besoins nationaux ni dans le sentiment national; au contraire il le froissait et c'est la raison pour laquelle nous voyons le pays refuser de suivre plus longtemps ou plus loin une bannière dans les plis de laquelle se cachent toujours des principes ou des projets qui lui répugnent. L'excès a amené ce mouvement de réaction, très accentué dans un grand nombre d'Etats du Nord et plus qui menaçant pour le parti républicain qui vacille, et dont la chûte parait prochaine.

Ce qui se passe dans les Etats-Unis est une leçon pour nous en Louisiane. Il y a eu ici plus de radicalisme que partout ailleurs en raison de la puissance numérique de la race affranchie. Si le républicanisme y a fleuri, tout d'abord, comme principe opposé à l'esclavage, il faiblit aujourd'hui sous le poids de la haine suscitée par d'autres principes, et cette haine activée et justifiée par les excès d'un gouvernement odieux en fait prévoir la fin.

Le parti qui lui succédera aura donc pour base et l'horreur que le radicalisme a inspirée et le besoin d'une réforme profonde pour réparer autant que possible les maux qu'il a causés. Nous n'avons pas besoin de dire qu'une satisfaction simplement morale ne suffirait pas; le parti triomphant, s'il n'avait pas d'ambition plus noble que celle d'une substitution de personnes dans l'administration du gouvernement, ne pourrait pas prétendre à une longue existence. On a vu avec quelle facilité les principes républicains s'étaient propagés au sud; leurs conquêtes ont été nombreuses, et même si nombreuses que nous avons eu occasion d'en gémir souvent. Que de désertions n'avons nous pas eu à enregistrer depuis cinq ans! que de gens qui étaient restés fidèles au drapeau du sud pendant la guerre, ont abandonné ce drapeau pendant la paix! cette folie, ou plutôt cette démoralisation a gagné les grands comme les petits, les hommes qui étaient très connus comme ceux qui étaient très obscurs; nous avons cru un instant qu'elle gagnerait tout le monde et si cela n'est pas arrivé, à qui faut-il l'attribuer, précisément? Il faut l'attribuer aux excès administratifs du gouvernement républicain devenu radical. Ces excès, on les connait; ils ont appauvri le pays, ils en ont ruiné l'industrie et le commerce, ils ont porté atteinte au droit de propriété, et ont traité si spoliatoirement les intérêts jusqu'alors les plus respectés et les plus vitaux de l'Etat, qu'ils en ont anéanti les revenus et en ont même tari la source.

Ces destructions ont arrêté les progrès du républicanisme; ils en ont maintenu la sainte horreur et c'est là le sentiment qui vaudra probablement au parti opposé une victoire prochaine. Ce sentiment vient du besoin qu'on éprouve d'une politique réparatrice. Sans le besoin d'une politique pareille, la masse de la population pourrait être indifférente à la question de personnes, car la masse de la population, qui vit de son travail et qui veut travailler, a peu de politiciens dans son sein et la population des propriétaires n'en a pas davantage.

Mais ce que ces populations veulent, c'est qu'on donne une réalité aux vœux exprimés tant de fois pour la réforme; c'est qu'on effectue le programme de l'opposition en abattant d'un trait de plume ou d'un vote par acclamation tout l'horrible échafaudage financier édifié criminellement par les mains impures de Warmoth et de ses législatures noires; c'est qu'on ne parle plus des protestations de ces agioteurs étrangers qui, suffisamment indemnisés déjà par les intérêts qu'ils ont indûment reçus, prétendent encore être remboursés au pair de créances dont ils n'ont pas payé la moitié, et qui ne pourraient être payées qu'au moyen d'une saisie générale des propriétés privées et publiques.

Si le parti duquel on attend la délivrance financière et pour lequel le peuple votera dans cet espoir, laissait entrevoir qu'il a peur des agioteurs et qu'il veut les ménager, ce serait comme s'il disait que les opérations de Warmoth étaient non seulement légales mais respectables, et que tous les journaux et tous les orateurs de meeting en disant le contraire, pendant une série d'années, ont menti et menti impudemment; ce serait comme s'il disait qu'il faut payer les intérêts des dettes dont ces opérations ont été l'origine, et qu'après les intérêts servis il faudra encore en racheter le capital à beaux deniers comptants, coûte que coûte, dût la levée de ces deniers dépouiller chaque citoyen du peu qui lui reste. Alors la sentiment public dont nous parlons plus haut et qui doit être sa base, lui ferait subitement défaut et le parti tomberait plus vite que son devancier.

Nous ne supposons pas un instant que le parti de l'opposition, s'il réussit aux élections de novembre, secoue l'esprit de réforme dont il parait aujourd'hui animé, et qu'il donne au peuple lieu de se repentir du mandat que le peuple lui aura confié, mais il nous parait bon d'entretenir l'agitation sur ce chapitre afin qu'il n'y ait pas d'équivoque dans le programme électoral, et afin aussi de ne pas laisser passer sans effet, le feu sacré de la réduction générale des dettes et de la réduction totale des dettes frauduleuses, particulièrement de celles qui datent du gouvernement de Warmoth.

Conscience coupable.

Le peuple de la Nouvelle-Orléans était invité à se réunir, hier soir, en mass meeting dans la rue du Canal, l'avenue la plus fréquentée de la ville, pour ratifier les résolutions adoptées par la Convention de Bâton Rouge. La réunion n'avait rien que de pacifique, et il n'y avait rien dans l'exercice d'un droit qu'on n'a pas encore songé à contester aux citoyens américains, qui pût nécessiter des précautions extraordinaires pour le maintien de l'ordre.

Cependant, à partir de sept heures du soir, on ne voyait plus un seul officier de police en uniforme dans les rues. Toute la police était concentrée en armes à la station central rue Carondelet, à l'arsenal de la rue St-Pierre, à la station de la place Jackson et à l'Hôtel St-Louis, maison d'Etat. Les gardiens de la paix transformés en soldats, avaient l'arme au pied, et les mitrailleuses Gatlin étaient prêtes à sortir.

Dans l'après-midi on avait vu deux voitures chargées de malles et escortées par huit officiers de police passer rue du Canal allant dans la direction du fleuve au lac. Dans l'une de ces voitures on avait aperçu le pseudo-gouverneur Kellogg. Où allait-il? C'est ce que nous n'avons pu savoir.

Mais n'est ce pas un symptôme significatif des alarmes qu'éprouve la conscience de cet usurpateur que cette fuite et ces précautions militaires inusitées, prises à l'occasion de la première manifestation de la campagne électorale?

Si cet homme sent si bien à quel point son gouvernement est odieux à la population, qu'il craigne pour sa sûreté, et s'il n'a pas le courage civil et physique nécessaire pour faire face aux dangers imaginaires ou réels qu'il redoute, que ne se retire-t-il, que ne renonce-t-il à une situation qui fait de lui un obstacle à la paix et à l'harmonie dans cet Etat?

Qu'espère M. Kellogg dans l'avenir? Il est détesté des blancs et fort peu aimé des noirs. Où tend-il? Où va-t-il? Entend-il résister à une marée irrésistible qui l'emportera? Nous ne voyons aucune issue favorable pour lui dans cette lutte. Une majorité noire le mettra de côté, une majorité blanche l'écartera. Est-ce pour la satisfaction qu'il éprouvera par l'une ou l'autre de ces alternatives, qu'il veut assumer sur sa tête une responsabilité plus grave encore que celle qui pèse déjà sur lui, en provoquant un conflit dans l'espoir chimérique d'écraser toute une population déterminée à reconquérir ses droits

Si M. Kellogg a un ami, cet ami doit lui conseiller de renoncer à un gouvernement qu'il a usurpé, sans attendre l'action des mandataires que le peuple élira en novembre avec la mission spéciale de mettre fin à son usurpation.

Un meeting radical a St-Jacques.—Les meneurs radicaux à Saint-Jacques ont été en querelle depuis deux ans et leurs lessives de linge sale ont fini par ouvrir les yeux aux travailleurs de couleur qui ont été jusqu'ici leurs dupes. Ceux-ci commencent à montrer les uns de l'indifférence, les autres du dégoût pour les blancs et les noirs qui ont jusqu'ici contrôlé leurs votes. On en a eu une nouvelle preuve récemment dans un meeting radical. Les noirs qui y assistaient ont écouté très froidement les harangues des démagogues radicaux. Puis l'un d'eux, un travailleur de l'habitation Burnside, nommé Henry, a pris la parole et a dit qu'il y avait assez longtemps que les noirs se laissaient mener par le nez, par des carpet baggers intrigants et voleurs. Il a ajouté que l'intérêt des hommes de couleur était le même que celui des blancs pour lesquels ils travaillaient et que ce qu'ils avaient de mieux à faire était de ne plus s'occuper de politique et de se consacrer à leurs travaux. Ce discours a provoqué de grandes acclamations de la part de la foule des noirs et le meeting s'est dispersé à la grande confusion des radicaux.

Sécheresse dans les campagnes.—Nous lisons dans l'*Echo*, du lac Cha paroisse Calcasieu:

Quelques paroisses à l'Est de la nôtre se plaignent de la sécheresse et on craint qu'à moins qu'il ne tombe bientôt de la pluie, la canne à sucre, le coton et le jeune maïs ne donnent un rendement réduit.

New-Orleans Medical and Surgical Journal.—Nous avons reçu le numéro de septembre de cette publication scientifique. Il contient des articles des docteurs Faget, Joseph Jones, Richardson et autres, et nombre de communications et d'observations intéressantes.

Prenez un billet
A la Loterie de la Louisiane.
Prenez un billet
A la Loterie de la Louisiane.
Prenez un billet
A la Loterie de la Louisiane.
Prenez un billet
A la Loterie de la Louisiane.
Tirage, 12 Septembre.
Tirage, 12 Septembre.

Meubles de salon, à $56 et au dessus, chez Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Importation de vins, eaux-de-vie, conserves.—En dépit des tarifs et des entraves douanières, l'importation des Vins, Eaux-de-Vie et Conserves se fera toujours à la Nouvelle-Orléans sur une grande échelle, car ce sont des articles indispensables à la consommation de la Louisiane et des Etats de la vallée du Mississippi. Le succès de ces affaires d'importation sera toujours assuré pour toutes les maisons qui sauront s'approvisionner aux sources même de la production, car alors elles pourront écouler leurs marchandises à des prix avantageux pour les acheteurs. C'est ce qu'a compris M. U. Bassetti, et les marchandises qu'il offre à ses clients, sont importées directement par lui de France ou d'Italie. Il a notamment l'agence pour la vente des vins de St-Macaire, des maisons Du Lompuy, Ant. Buché et Cie., celle des vins de St-Loubès, de la maison G. Lefoestier, celle des vins de Mirambeau de la maison C. Dupont. Il est chargé également de la vente du fameux Cognac de Comandon & Cie. Son assortiment comprend des vins et eaux-de-vie, des sardines, des huiles et divers produits d'Italie, de Bordeaux et de Marseille. Les acheteurs de la ville et de la campagne feront bien d'aller rendre visite à cette maison qui devient de plus en plus populaire.

Aux Dames.—Le *Métropolitain* du mois de septembre, contenant les modes d'été, vient d'être reçu au No 89 de la rue du Canal. Nous en prévenons les dames de notre ville, pour les quelles le *Métropolitain* fait loi avec quelque raison. Elles trouveront à la même adresse les patrons en papier de Butterick & Co.

L'agence Havas nous transmet la dépêche suivante:

Cologne, 16 août.

L'ex-maréchal Bazaine a fait hier visite au général Kummer, gouverneur de la place, lequel lui a rendu sa visite dans le cours de l'après-midi.

Mme Bazaine et son neveu, M. Alvarez de Rull, sont partis ce matin pour Spa, d'où ils ramèneront les enfants de l'ex-maréchal, qui demeurera ici jusqu'à nouvel ordre.

Diamants du Brésil.—Nous avons reçu la visite de M. H. M. Lane, l'agent des pilules, de la salsepareille et du "Cherry Pectoral" d'Ayer, dans l'Amérique du Sud, qui vient de visiter les mines avec ses remèdes, et qui nous a décrit le procédé par lequel on détecte les pierres précieuses.

Un surveillant des travaux placé sur esclaves dans un cloaque où l'on trouve les pierres, et lavent le minerai comme les laveurs d'or. On fait mettre les nègres tout nus, pour empêcher la disparition des diamants sous les habits. Ils sont requis de travailler en faisant face à l'économe et il leur est interdit de porter leur mains à leur figure dans la crainte qu'ils n'avalent les diamants trouvés. Cependant ils réussissent à en escamoter quelques uns, tant ils ont acquis d'habileté dans l'exécution de ces flouteries. Alors les remèdes d'Ayer sont les talismans de ces maux et il n'était pas difficile d'échanger, avec les nègres les pilules d'Ayer à poids égal, pour les pierres brutes qui renferment les brillants.

Les meubles, Victoria de chambre à coucher, le meilleur marché, $80 seulement au complet, se vendent chez Jos B. Hubbard, 122 Remparts.

Lisez l'annonce de la Loterie:
Vous y verrez comment
Tout le monde peut y gagner.
Lisez l'annonce de la Loterie:
Vous y verrez comment
Tout le monde peut y gagner.
Lisez l'annonce de la Loterie:
Vous y verrez comment
Tout le monde peut y gagner.
Lisez l'annonce de la Loterie!

Meubles de salle à manger, sideboard avec dessus en marbre,—pour $57 seulement, chez Jos. B. Hubbard, 122 Remparts

CHRONIQUE DE LA VILLE

GRANDE MANIFESTATION POPULAIRE.

L'Assemblée de ratification.

Un coup d'œil jeté hier soir, vers sept heures, sur la rue du Canal, où se pressait une foule immense, eut suffi à l'homme le moins crédule pour se convaincre que le peuple de la Louisiane est maintenant fermement décidé à maintenir ses droits et à exiger qu'on lui permette d'exprimer librement sa volonté au scrutin, au mois de novembre prochain.

Nous avons rarement vu autant d'enthousiasme, et il nous a semblé, en regardant autour de nous, que le docteur Choppin avait eu raison de dire à la convention de Bâton-Rouge, dont il était l'un des plus honorables membres, que l'arrêt de mort du parti radical était bien définitivement signé en Louisiane.

Il s'agissait, comme nos lecteurs le savent, de ratifier la plateforme de la Convention de Baton Rouge et d'endosser les candidats nommés par elle.

Le balcon du théâtre des Variétés a servi de tribune aux orateurs; il avait été décoré avec goût et brillamment illuminé.

Un peu avant sept heures, tous les clubs démocratiques et conservateurs, toutes les ligues blanches mettaient en marche, partant de leurs différents quartiers généraux, pour se rendre au point central.

Il y avait bien dix mille personnes devant le théâtre des Variétés, quand l'assemblée a été appelée à l'ordre, vers sept heures et quart par M. J. Mellon, qui a proposé M. James B. Eustis comme président, au milieu des applaudissements unanimes de la multitude.

Voici la liste des vice-présidents:

Hon. L. A. Wiltz, Jesse K. Bell, Daniel Edwards, E. B. Wheelock, G. W. Hynson, Dr. S. Choppin, B. F. Chambers, P. Dudenhefer, Col. F. N. Ogden, Wm. Hart, Archibald Mitchel, James Buckner, Dr. A. S. Holt, Gen. J. L. Lewis, P. Malocade, Will Steven, J. D. Hill, Dr. E. S. Lewis, D. Fatjo, L. B. Cain, Charles Fitzgerieter, Joseph Kelly.

Secrétaires—A. J. Lewis, Anthony Sambola et T. Wharton Collens Jr.

M. Eustis a remercié ses concitoyens, en quelques paroles bien senties, de l'honneur qui lui était fait et a présenté le gouverneur John McEnery, l'élu du peuple, comme premier orateur.

Le gouverneur a été accueilli avec transport, et tout d'abord sa voix a été étouffée complètement par les acclamations de la foule.

Il s'est plaint d'être légèrement souffrant et il a exprimé le regret que sa voix ne fût pas entendue de tous les citoyens présents.

Son discours, souvent interrompu par des applaudissements et des *cheers*, a été bien énergique et de nature à réveiller le patriotisme endormi dans le cœur de tous ceux qui l'écoutaient.

Nous ne pouvons malheureusement en donner qu'une analyse fort brève.

Il a dit que ses ennemis du parti radical et la presse républicaine de cette ville aussi bien que des campagnes l'accusaient d'être un agitateur et de pousser à la violence et à l'extermination de la race noire.

Cette calomnie est grossièrement mensongère dans un sens. Le gouverneur McEnery, depuis qu'il est l'élu du peuple n'a pas changé, ne peut pas changer. Depuis que le gouvernement usurpateur de Kellogg a été institué par la fraude et soutenu par les baïonnettes fédérales, il n'a cessé de conseiller au peuple d'y résister.

Sous ce point de vue, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il est un agitateur; il l'a toujours été depuis le moment, où par le complot ténébreux de Durell et consorts, le peuple de la Louisiane a été forcé, la baïonnette dans le dos, à se courber devant le satrape de bas étage qu'il plaisait au gouvernement fédéral de lui imposer grâce aux intrigues d'hommes, tels que, l'attorney général Williams et le sénateur Morton.

Il est un agitateur, il ne le conteste pas; au contraire, il s'en fait gloire, car il trouve qu'il est beau de résister à l'oppression, sublime, de dépenser toutes ses forces et de donner sa vie même pour défendre une noble cause.

Il n'a jamais poussé à la violence, quoiqu'en disent les journaux radicaux, et ceux-ci ont commis le plus gros mensonge qu'ils aient pu inventer en l'accusant de prêcher l'extermination des nègres.

Il ne désire pas l'effusion de sang, il fera tout au monde pour l'éviter; mais, il veut que la presse radicale comprenne bien qu'il a pesé toutes les chances, qu'il s'est consulté avec les hommes les plus éminents de toute la Louisiane, et qu'il en est venu à la conclusion de conseiller ouvertement à tous ceux qui peuvent avoir quelque confiance en lui, de répondre à la force par la force et aux mitrailleuses par des coups de fusils et par la loi de Lynch.

Les louisianais sont des hommes libres et ils doivent affirmer leur liberté, s'ils ne veulent pas être traités en esclaves.

Quant à vouloir l'extermination de la race noire, il ne prendra même pas la peine de s'occuper de cette absurde calomnie, à laquelle personne ici ne croit, mais qui sert de prétexte aux misérables aventuriers, qui nous pillent depuis si longtemps et qui prétendent continuer à vivre indéfiniment à nos dépens, pour pouvoir invoquer l'intervention fédérale et appeler des troupes en Louisiane, afin de les protéger, soi-disant, contre les légions de kukiux qui mettent tout à feu et à sang dans l'Etat.

Loin de vouloir la mort des noirs, il soutient qu'on doit maintenir tous les droits civils et politiques qu'ils ont acquis depuis la guerre et ne les molester en aucune façon.

Le nègre n'a fait que servir d'instrument jusqu'à présent à des hommes perfides et déclassés; on ne peut pas lui en vouloir outre mesure, et tant qu'il restera tranquille, on ne lui fera pas de mal. Par exemple, s'il se ligue contre les blancs honnêtes de l'Etat, et qu'avenglé par les conseils des aventuriers qu'il a pris pour chefs, il vient le premier nous livrer bataille; alors, tant pis pour lui, son sang retombera sur ceux qui l'auront armé dans l'ombre et qui l'auront poussé contre nous.

Il est un des nouveaux droits que l'on veut accorder aux nègres que nous ne reconnaîtrons jamais, cependant; c'est l'égalité sociale.

Le Congrès peut statuer, nous ne nous soumettrons jamais à cette infamie trop monstrueuse pour être possible.

Le gouverneur a raconté en détail les évènements qui ont eu lieu dans les paroisses qui se sont débarassées des officiers radicaux prévaricateurs que Kellogg avait voulu leur imposer.

Ces misérables ont été chassés de la paroisse Natchitoches, de St-Martin, de la paroisse Lincoln et de plusieurs autres. Honneur soit rendu à ceux de nos concitoyens qui se sont mis à la tête de ce mouvement, qui devrait être imité dans toute la Louisiane! (Tonnerre d'applaudissements.)

En chassant les fonctionnaires infidèles qui les pillaient, ils ont noblement agi; le gouverneur McEnery ne peut que les approuver et, si en faisant celà il donne aux journaux radicaux le droit de crier sur tous les tons qu'il pousse à la révolution, eh bien, il ne nie pas qu'il soit révolutionnaire!

Après le discours du gouverneur McEnery, M. James B. Eustis, a annoncé qu'un comité composé de MM. R. H. Marr, Jules Tuyes, Albert Voorhies, Robert Hare, A. J. Lewis, avait préparé les résolutions suivantes qu'il a prié M. Lewis de lire à l'assemblée.

Résolu, que le parti démocratique et le parti conservateur ratifient emphatiquement la plateforme adoptée par la Convention d'Etat de Baton-Rouge, et endossent de tout cœur les candidats nommés.

Résolu, que le gouvernement d'Etat de *facto* est une odieuse usurpation basée sur la fraude et sur la tyrannie et capable de se soutenir seulement avec l'aide du gouvernement fédéral.

Résolu, que l'intervention fédérale dans les affaires locales d'un Etat, à moins qu'elle ne soit justifiée par une cause conforme à la constitution des Etats-Unis, ne peut qu'être désavouée comme étant indigne de nos institutions républicaines.

Résolu, qu'il est sage et prudent de voter contre les amendements constitutionnels, suggérés et désirés par l'usurpateur Kellogg, attendu que la pseudo-législature faisant elle-même partie de l'usurpation, n'a aucun droit de soumettre au peuple des amendements à la loi organique.

Résolu, que les blancs de la Louisiane n'ont nullement l'intention d'enlever aux nègres leurs droits politiques, attendu qu'il serait désirable dans l'intérêt même des blancs que la paix et l'harmonie régnassent dans l'Etat; mais c'est une affaire de conviction bien arrêtée que ce résultat ne peut être obtenu que par le moyen d'un gouvernement intelligent, conservateur et responsable.

Résolu, que M. William Pitt Kellogg en choisissant des instruments de son choix et des hommes de mauvaise réputation pour en faire des inspecteurs d'enregistrement, montre clairement que son intention est d'étouffer par la fraude la voix du peuple au scrutin, et c'est là un fait sur lequel nous appelons instamment l'attention de tous les bons citoyens de l'Union. Tout en engageant le peuple de la Louisiane à continuer à montrer cette modération qui lui a valu le respect et l'estime des Etats-Unis, nous déclarons positivement notre détermination d'avoir un enregistrement honnête et une élection impartiale, paisiblement, si nous pouvons, mais par la force, s'il le faut.

Ces résolutions ayant été adoptées par acclamation, l'avocat général H. N. Ogden,—un autre élu du peuple,—a été invité à haranguer l'assemblée.

Sa parole nette, incisive pour ainsi dire, a produit une profonde impression sur la foule attentive qui l'écoutait.

Nous ne pouvons que donner brièvement le sens de son discours. Il dit que Kellogg est placé dans un dilemme effrayant pour lui, dont il ne peut pas sortir.

Les journaux qui le soutiennent, ou vivent de son patronage, ont beau demander piteusement des troupes, l'usurpateur ne pourra en obtenir qu'en avouant sa véritable position.

Il s'est vanté de pouvoir maintenir son gouvernement frauduleux en Louisiane, sans la protection des baïonnettes fédérales. On l'a pris au mot, et il faut qu'il reste livré à ses propres forces ou qu'il reconnaisse son usurpation.

Pour nous qui avons souffert tant de maux depuis six ans, nous sommes fermement décidés, cette fois, à nous débarrasser de l'ignoble joug qui pèse sur nous, au mépris de toutes les lois divines et humaines.—Nous le ferons paisiblement, si on nous laisse faire, mais nous le ferons aussi par la force des armes, si l'on nous y oblige.

L'honorable Albert Voorhies a fait ensuite un discours, conseillant la modération en même temps que la fermeté et il a été suivi de l'honorable R. H. Marr.

Le vaillant président du comité de 70 a littéralement électrisé son immense auditoire, en parlant de nos droits qu'il fallait maintenir coûte que coûte et à n'importe quel prix.

Il a répété que les blancs n'en voulaient pas aux noirs, mais aux aventuriers infâmes qui les entraînent au mal. On ne leur enlèvera pas le plus petit droit; ils pourront voter librement et comme ils l'entendront. Personne ne s'y opposera; on veut seulement que le même nègre ne puisse pas voter douze fois dans la même journée.

Il a réfuté longuement toutes les calomnies des journaux radicaux, et il a rappelé que le *gentleman* du Sud ne mentait pas; que ce qu'il promettait il le tenait.

Il a déclaré que le peuple ne devait pas reculer devant les janissaires de l'usurpateur, ni se laisser intimider par les troupes fédérales, si l'on touchait encore une fois à ses droits sacrés.

La patience cesse d'être une vertu dans certaines circonstances, s'est écrié l'honorable Marr, et la foule lui a donné raison en l'acclamant.

Appelé à grands cris, M. John Ellis, notre candidat dans le Second District congressionnel, a clos par un de ces discours brillants et pleins de *humour*, comme les masses les aiment. Il a été applaudi avec frénésie, et la vaste multitude s'est dispersée bien à regret.

Panique dans le camp radical.

Les radicaux avaient décidément peur d'un soulèvement du peuple, hier soir. Ce que c'est que les consciences coupables!

On ne pouvait pas voir un agent de police dans la rue. Ils étaient tous enfermés dans les différentes stations et sous les armes.

L'hôtel St-Louis, transformé en maison d'Etat, était gardé par une forte troupe.

Pauvre Kellogg, comme il doit trembler. C'est le cas de répéter avec Lafontaine:

"Une ombre, un rien, tout lui fait peur!"

Un assassinat.

Hier soir, vers 7 heures et demie, un horrible assassinat a été commis à l'encoignure des rues Royale et Canal, sur le trottoir devant le magasin Griswold. Un français, natif de la Lorraine, M. Justin Bourdonnay, se tenait tranquillement à l'encoignure regardant le mouvement qui se faisait dans la rue à l'occasion du meeting, lorsqu'un individu, nommé Alex. Newton, qui paraissait être dans un état d'ivresse bestiale, arriva par la rue Royale et dit "qu'il pouvait battre n'importe quel enfant de g.... de la Ligue Blanche". En disant cela il regarda M. Bourdonnay auprès duquel il se trouvait.

Celui-ci répondit tranquillement "monsieur, je ne vous connais pas". Newton répéta sa menace et tirant, avec ou sans intention, vint heurter son interlocuteur qui le prit par le bras pour l'empêcher de tomber dans la rue.

Newton tirant alors subitement un couteau bowie de sa ceinture, le plongea dans la poitrine de Bourdonnay qui tomba mort sur le trottoir; il avait eu le cœur traversé. Newton après avoir commis cet horrible meurtre, traversa la rue en courant, et trébuchant tomba, dans le ruisseau de la rue Royale devant le magasin du colonel S. N. Moody. Il avait jeté son couteau.

L'officier de police spécial Devereau qui se trouvait près de là arrêta l'assassin et le conduisit à la station de police du premier précinct. Notre rapporteur s'est rendu immédiatement à cette station mais n'a pu voir le prisonnier qui, lui a-t-on dit, était trop ivre.

Le corps du malheureux Bourdonnay a été transporté à la station de la place Jackson, où un examen a constaté que la blessure était large de quatre pouces et que le cœur était littéralement tranché en deux. Le défunt était de haute stature, mince et brun. Il était très estimé de tous ceux qui le connaissaient; c'était un homme industrieux et respectable. Il tenait une petite boutique d'horloger-bijoutier à l'encoignure de la rue Conti et du passage de la Bourse. Il était membre de la Société Française de bienfaisance et d'assistance mutuelle et gardien de la loge de l'Etoile Polaire. Il laisse une femme et six enfants, dont le plus âgé n'a que quatorze ans.

L'assassin, Alex. Newton est un homme de 37 ans, de taille moyenne, brun, aux yeux perçants, mais louchant. Il porte de grosses moustaches noires tombant sur la bouche. Il n'est pas à son coup d'essai, c'est lui qui a tué d'un coup de pistolet G. P. Townsend, surnuméraire de la police, dans la nuit du 9 février 1872 à l'encoignure des rues St-Charles et Commune, dans les circonstances suivantes: Newton était ivre et se querellait, l'officier Townsend survint et l'arrêta. Newton tirant alors son revolver fit feu sur Townsend, qui atteint à l'abdomen, mourut quelques heures après. Newton, arrêté et poursuivi fut défendu par M. A. A. Atocha et acquitté.

Il a la réputation d'être un joueur de profession.

Séance du conseil de ville.

Le conseil entre en séance à midi, sous la présidence du maire Wiltz.

Tous les administrateurs sont présents, à l'exception de M. Schneider.

M. Calhoun, administrateur du département du commerce, présente son rapport de la semaine comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes, qui sont approuvées sans difficulté.

James Lewis, remplissant les fonctions d'administrateur du département des Améliorations, présente une résolution autorisant M. A. Moulton, à étendre le quai pour le service de la ligne de steamers Cromwell, dont il est l'agent, le matériel devant être payé par M. Moulton et les travaux dirigés par le chef du Bureau des quais. La somme dépensée par M. Moulton lui sera remboursée plus tard par la ville sur ses droits de quayage.

Plusieurs pétitions et plusieurs communications sont référées aux différents départements et le Conseil s'ajourne.

TEMPERATURE.—1er sept. 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	80	27
12 M.	[illegible]	31
3 P. M.	[illegible]	34
6 P. M.	[illegible]	31

Les meilleurs lits à fond élastiques se trouvent chez Jos. B. Hubbard, 122 Remparts.

Avec un peu de patience
On arrive toujours à ses fins.
Avec un peu de patience
On gagne toujours à la Loterie.
Avec un peu de patience
On arrive toujours à ses fins.
Avec un peu de patience
On gagne toujours à la Loterie.
La Loterie se tire le 12 Septembre.
La Loterie se tire le 12 Septembre.

35.

L'estomac comme un vengeur.—Pour toute violation des lois de la santé que nous commettons l'estomac inflige une punition. Des maux de tête, des maladies bilieuses, des attaques nerveuses, des constipations, des aigreurs, des nausées, débilité et dépression mentale, nous éprouvons tout cela et bien autre chose quand nous avons traité l'estomac d'une manière outrageante. Pour ramener cet organe à son état normal, pour l'apaiser, le régler et lui rendre la vigueur, il n'y a rien dans le monde d'aussi efficace que les "Stomach Bitters" de Hostetter. Sous l'opération de ce tonique végétal, le jus gastrique devient un salutaire résolutif et reprend sa circulation naturelle. L'effet est le même dans les sécrétions bilieuses et sur tous les fluides du corps, et le résultat final est la disparition de tous les symptômes désagréables occasionnés par l'action rebelle de l'organe digestif.

Décédé hier soir à 5 heures et demie, à l'âge de cinquante-huit ans, le docteur JAMES WENZ. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui mercredi, à 10 heures du matin. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence No 218, rue Remparts, entre Dumaine et St-Philippe.

De la part de sa sœur veuve Delhonde.

Décédé hier soir à 5 heures, à l'âge de trente six ans, J. BOURDONNAY, natif de France, et résident de cette ville depuis 12 ans. Les parents, amis et connaissances sont invités, de la part de sa veuve, à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui mercredi, à quatre heures P. M.

Le corps est exposé à la Loge l'Etoile Polaire No 1, encoignure Remparts et Kerlerec.

Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson.—Les membres de cette association sont notifiés de se réunir aujourd'hui, 2 septembre, à 4 heures du soir, pour accompagner à sa dernière demeure le sociétaire J. BOURDONNAY, âgé de trente-six ans, décédé hier, à sept heures du soir.

La réunion aura lieu à 4 heures P. M., à l'encoignure Remparts et Kerlerec à la Loge l'Etoile Polaire No 1.

Par ordre du Président.

DO. POCHELU,

LOUIS GREGOIRE, Secrétaire. 2 sept.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

Il a plu au G∴ A∴ D∴ L'U∴ de rappeler à lui notre T∴ C∴ F∴ J. BOURDONNAY. Tous les membres de la R∴ L∴ l'Etoile Polaire No 1 sont priés de se rendre au local ordinaire, à 3 heures P. M., pour assister aux funérailles, ainsi que tous les FF∴ de cet Orient.

Le corps est exposé au coin des rues Remparts et Kerlerec.

Par mandement du Vén∴

B. MAYLIE, secrétaire.

Les mem∴ res du Souv∴ Conseil de Kadosh FOYER MAÇONNIQUE No. 5 sont priés d'assister aux funérailles du feu Chev∴ J. BOURDONNAY. Le convoi partira de la R∴ L∴ Etoile Polaire No 1, encoignure Kerlerec et Remparts, à 3 heures P. M. Tous les Chev∴ Kadosh de cet Orient sont priés d'y assister.

2 sept.—1 f. J. B. SOBAPURU, Secrétaire.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe sera célébrée mercredi prochain, 2 septembre, à l'Eglise de l'Annonciation, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de Mme TUPERRY.

Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister.

De la part de son époux M. Tuperry, et de son gendre M. Ch. Menendez.

Quartier Général du Gme Ward Rough and Ready Club Central Démocratique.—Le meeting régulier de dit club aura lieu mercredi 2 septembre, à 7 1/2 heures P. M., rue St Philippe, entre Royale et Bourbon.

Par ordre du président,
P. A. SOURDES, Secrétaire.
O. MOREL. 2 sept.—1t.

AVIS;

Avis aux contribuables de la paroisse St-Jacques.

En ma capacité de percepteur de taxes je déclare;

LE 15 OCTOBRE 1874,

Au bureau de Louis Dugas, recorder de cette paroisse, une description de toutes les propriétés et leurs bornes, accompagnée du montant des taxes de paroisse et d'Etat, placé en regard du nom de chaque propriétaire qu'il soit délinquant d'une taxe courante. Après que la dite description aura été déposée, aucun règlement ne pourra être fait avec le bureau dans le paiement de frais, attendu que je n'ai pas d'autre alternative, ainsi que le prouve la circulaire suivante:

JOHN KERRIGAN,
Percepteur des taxes de paroisse et d'Etat.

Instructions.

Aux percepteurs de taxes de tout l'Etat.

Etat de la Louisiane, Bureau de l'Auditeur, Nouvelle Orléans, 19 août, 1874

Nous approchons rapidement du moment où les officiers chargés de percevoir le revenu failliront à leurs devoirs en retardant davantage la perception des taxes, ce qui rendrait impossible de faire face aux obligations de l'Etat ou de balancer les comptes et présenter un rapport.

Vous annoncerez donc et vendrez, vers le 15 Octobre prochain, toutes les propriétés situées dans les limites de votre district ou paroisses et sur lesquelles il sera dû des taxes. [illegible] informer parfaitement de la loi relative aux ventes, dirigées celles-ci en vertu de l'acte No 47 de 1873, mais il ne faut pas avoir recours à ces procédures judiciaires que requiert les [illegible] et les publications, et la procédure doit être sommaire ainsi que le veut la première section de cet acte.

Conformément à la neuvième section du dit acte No 47, vous achèterez pour l'Etat et lui adjugerez, invariablement, toutes les propriétés offertes en vente et que personne n'aura achetées, pour taxes et que la Cour Suprême a décidées récemment dans l'affaire Morison contre Larkin. Les sont communiquées et vous serviront de guides.

Premièrement—Les percepteurs pouvant percevoir les taxes qui figurent sur la liste des délinquants, ainsi que les taxes courantes qui n'ont pas été payées. Ils peuvent, à cet effet, vendre les terres déclarées forfaites à l'Etat pour non paiement de taxes.

Deuxièmement—Tant que les débiteurs n'abandonneront d'exercer le droit de rachat sur les terres déclarées forfaites, ils ne peuvent empêcher le percepteur de taxes de vendre ses terres en vertu de l'acte No 47.

Troisièmement—La personne qui doit une taxe n'a pas d'intérêt (excepté le droit d'achat) dans les terres déclarées forfaites à l'Etat pour non paiement de taxes.

Quatrièmement—Après que le percepteur de taxes aura fait la vente, la personne qui devra une taxe ne pourra se prévaloir du droit de rachat qu'en se conformant à la sixième section de l'acte No 47.

Cinquièmement—Le mode prescrit par l'acte No 47 pour la vente forcée de terres sur lesquelles il est dû des taxes n'est pas contraire à la constitution de l'Etat ou des Etats-Unis.

CHARLES CLINTON, Auditeur.

2 sept—1m

Epargne gratuite Fortune.

En payant en 40 mois $120.00 on aura 3 obligations villes d'Italie, Hollande, Turquie, Danube, etc., dont une délivrée à chaque versement avec remise de 10 0/0, remboursables sûrement, les 3 au capital $135; pouvant sortir par 8 tirages annuels, primes chacun à $20,000 et à $1,300,000 etc., les 15, 16, 30 septembre, 1er oct, lots $1,100. Ces obligations seront remboursées avant primes par les autorités dont les 4 premières seront acquises $110,000 etc.—On peut aussi en acheter 3 du $6 par mois qui se remboursent sûrement de $50 à $100 rente 60 cts. On a droit aux primes de ces obligations des les $1 20cts. ou $1 10cts. versées au Receipt, 630 Broadway Office No 12, à New York, par la prime immédiate du Certificat Provisoire. Andrieu (Français), Agent Général aux Etats-Unis de la Banque Internationale de Commerce à primes: Rostan & Co, privilégiée du roi d'Italie; sécurité déposée par dixit à la caisse du gouvernement italien—représentée en Europe, Amérique, Asie, Afrique, établie en 1866. On demande un agent à la Nouvelle-Orléans.

1er sept—6d

EST'D 1858.
DOOLEY'S
YEAST POWDER
THE STANDARD BAKING POWDER
THE BEST AND CHEAPEST PREPARATION EVER OFFERED FOR MAKING
BREAD.

La Poudre Levain de Dooley
Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley
Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley
Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley
Est la plus Economique parce qu'elle est pleine.

La Poudre Levain de Dooley
Est garantie et satisfera l'acheteur.

Demandez
La Poudre Levain de Dooley
et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley
Se vend en Boîtes en fer blanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bateaux, des navires en long cours.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure, et dont le poids est inexact. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et sous le rapport de la force et celui du poids.

A vendre, en gros et en détail, dans tous les Etats-Unis, par les grocers et les fournisseurs de provisions de familles.

La Nouvelle Machine à Coudre, Perfectionnée,
—DE—
ELIAS HOWE,
Une merveille d'habileté mécanique
—ET—
Le comble du triomphe du génie inventif.

Ce chef d'œuvre vient d'être perfectionné et joint,

La durée à La simplicité,
La facilité du fonctionnement,
Et la douceur.

C'est un meuble indispensable dans une maison; Chaque famille devrait en avoir une.

La nouvelle machine à coudre de
ELIAS HOWE,
répond aux besoins actuels; elle permet à la personne qui s'en sert de faire toute espèce de travaux de couture.
Elle a remporté les premiers prix.

—DÉCERNÉS PAR—
Les Comités de Foires d'Etat,

avant les perfectionnements qui ont encore ajouté à sa valeur. Aujourd'hui, elle n'est surpassée par aucune des machines à coudre du monde et il y en a peu qui l'égalent.

Chaque machine est accompagnée d'un pamphlet—"Instructions"—qui contient des illustrations entièrement nouvelles et tellement simples que l'intelligence la plus ordinaire les comprend.

La maison sollicite les ordres de la campagne; elle s'engage à les remplir promptement et fidèlement.

S'adresser aux
Elias Howe Sewing Machine Rooms
No 172 de la rue du Canal,
1er sept—6f Nlle-Orléans, Lne.

S. ANDERSON,
ARTISTE PHOTOGRAPHE.
Au No. 151 de la rue du Canal.
Exécute les photographies Rembrandt, Sun, Pearl, Crayons, unies et coloriées et GARANTIT UNE RESSEMBLANCE PARFAITE.
Les étrangers actuellement à la Nouvelle-Orléans sont invités à venir voir sa galerie.
1er sept—6f

AUX DAMES!
Le METROPOLITAN du mois de septembre,
contenant
Les Modes d'été,
vient d'être reçu au
No 89 de la rue du Canal.
On trouvera également les célèbres
PATRONS EN PAPIER
—de—
Butterick & Co.
W. E. COOPER, Agent.
1er sept—6f

Pension Privée d'Orléans.
C'EST l'ancien "HOTEL DES PLANTEURS" tenu maintenant par F. LASSENNE, sur le tiers et demi, au No 123 de la rue de Chartres—Pension à $9 par semaine; chambres garnies à $6 à 8.—Bains à la demande à discrétion.—Les repas à toute heure, soirées musicales. SOIRÉES MUSICALES trois fois par semaine. Bon service et bonne société. BAIN GRATUIT.
1er sept—6m Ma J.S.

AUX FAMILLES.
Les soussignés signalent respectueusement à l'attention du public le fait qu'ils ont l'intention d'ouvrir, le 1er septembre 1874, une ECOLE SUPERIEURE se rattachant à leur ECOLE DE GARÇONS; ils admettront les élèves à même d'achever leurs études dans une institution basée sur des conditions fort modérées.
La direction des classes de l'école supérieure sera confiée au professeur G. GESSNER. Le professeur P. FAURE se chargera du département des affaires.
CONDITIONS: Ecole Supérieure, $6 par mois. Ecole des garçons, de $2 à $5, par mois, payable d'avance.
Il y aura, outre les études ordinaires, des classes de latin et de grec que formera le professeur GESSNER.
Les demandes d'admission à l'une ou l'autre de ces institutions doivent être adressées à l'école située au No 163 de la rue Bourgogne, entre les rues Conti et St-Louis.
La classe préparatoire des petits enfants et l'école des demoiselles seront, à la fin de ce mois, au No 93 de la rue des Remparts, coin Bienville, où les demandes d'admission seront reçues dès aujourd'hui. Le prix est de $2 à $6 par mois.
LES DIRECTEURS DES ECOLES ALLEMANDES-AMERICAINES.
Aux Nos 88 de la rue Bourgogne et 93 de la rue des Remparts.
Nouvelle-Orléans, 27 août 1874. 2aout—1m

Le prix ($10.) DIX DOLLARS par ton, pour de la bonne graine de coton, livrée sur la Levée de cette ville, prix fixé le 10 Novembre dernier, sera continué à être payé par nous, et cela jusqu'à nouvel avis contraire, pendant l'année commerciale suivante, commençant le 1er septembre 1874.
UNION OIL COMPANY.
BIENVILLE OIL WORKS CO.
LOUISIANA OIL COMPANY.
A. A. MAGINNIS' SONS.
21 août—1m. PP.

MAGASIN DE CHAUSSURES,
Coin Bourbon et Dumaine.
F. SANGUINI, Propriétaire.
Fabrique à son établissement des chaussures pour dames, hommes et enfants, à des prix très modérés. Il offre aussi à sa clientèle et au public en général un grand assortiment de chaussures, faites sur commande, au plus bas prix du marché.
Il se charge également des commandes pour des chaussures à vis. 25 août—1m

M. CHS. GAULON,
COAL. COAL.
Marchand de charbon de Pittsburg de première qualité, ayant son dépôt encoignure Levée et Piété, invite les personnes qui veulent faire leurs provisions, à laisser leurs ordres au No. 141 de la rue Bourgogne, ou au No. 18 du Passage de la Bourse. Charbon livré dans tous les quartiers de la ville. 23 juin—1m DM

A vendre ou à louer.
UNE ferme située sur le chemin de la Metairie, au près du Cimetière de Cypress Grove. S'adresser à
A. BENTON,
No 48, rue Dauphine, 2me District.
24 août—1m—M.F.D.

Aux Familles.
Exercices Gymnastiques.—La session, pour les dames, au Gymnase de M. HAMMERSLEY, No 197, rue St-Charles, commencera le 1er septembre. Les familles qui désirent que leurs enfants suivent des cours, sont priées de s'adresser de bonne heure au directeur. Jours de leçons, les mardis, jeudis et vendredis, de 4 à 6 heures de l'après midi. Le prix est d'une piastre par mois, payable d'avance.
HARRY HAMMERSLEY,
Maître d'armes et directeur.
28 août—1m

A vendre ou à Louer,
Présentement,
UNE petite maison sise rue des Remparts, No 87, très convenable pour une famille. S'adresser au No 6, rue des Ursulines au 2me étage. 1 sept—1 m
A louer pour le 1er Octobre—La jolie maison habitée par le No 283 rue des Remparts, dans la Partie Union. S'adresser au bureau de "l'Abeille." 27 août—1m

A. Billet & Co.,
FONT savoir au public qu'ils ACHETENT des meubles de seconde main. Les personnes qui désirent vendre leurs meubles trouveront leur avantage à s'adresser à leur agent, M. Mirasson, au No. 18 de la rue Royale, avant de les vendre à l'encan. M. Mirasson se charge également de l'emballage des meubles, de la réparation et de l'emballage des meubles.
Mataille à rabais toute sur commande à l'aide.
30 avril—6m

AVIS.
LE SOUSSIGNÉ ayant été nommé à l'agence laissée vacante par la mort d'A. Phocas Laine, continuera le commerce de charbon au même endroit que son prédécesseur.
2 sept—2f E. J. J. MATAGNET, Agent.

HEATH & LARA,
Importateurs et Marchands
—DE—
MATERIAUX DE TAPISSIER,
PAPIER A TAPISSER.
Stores, Corniches et Etoffes à Rideaux,
Tableaux, Cadres, Glaces et Pendules.
Gaze à fil d'archal, Vis de fenêtres,
Au No 99 de la rue du Camp,
Nlle-Orléans.
1er sept—E.PP.

Cartes à jouer.
UN grand stock composé de
STEAM BOATS,
PROPELLERS,
GENL JACKSON,
GRAND MONGOL.
—Variétés de modèles.—
Egalement—HARTS,
ROUND CORNERS,
CARTES DE CLUBS.
Aux prix de fabrique.
SEYMOUR & STEVENS,
Aux Nos 90 et 92 de la rue de la Commune.
1er sept—6f

IMPORTATION DE Marchandises Sèches,
E. MOLINIE,
SEUL AGENT DE
LAGORCE, LAURENT, MERLING & Co.
Quincaillerie française,
Marchandises Sèches.
Au No 106 de la rue Gravier.
1er sept—3f Nlle-Orléans, Lne.

CHARBON. CHARBON.
W. G. COYLE & CO.,
Marchands en gros et en détail de
Charbons, Pittsburg, Anthracite et Cannel.
Bureau, No. 136 de la rue Gravier.
Dépôts coin Julia et Water.
Race et Levée.
1er sept.—1 stm.

INSTITUTIONS.

Collége Commercial de ST-STANISLAS.
Baie St-Louis, Mississippi.
LA Vingtième session de cette institution commencera le 14 septembre. Quelques jours auparavant un officier du Collège sera à l'Académie de St-Aloysius, encoignure Chartres et Conde. Les parents qui ont intention d'envoyer leurs enfants de suivre ou faire un devoir de les avoir prêts pour le jour du départ, le 14.
Pour informations, s'adresser au Frère GABRIEL.
1er sept—1m.

INSTITUTION D'AQUIN.
Au No 233 du chemin du Bayou, près Clairborne.
Miss E. FITZGERALD, Principale.
Cette institution commencera sa trentième session annuelle MARDI, 1er septembre 1874.
Les familles sont priées d'y envoyer leurs enfants sans retard afin qu'ils puissent profiter de tous les avantages de cours.
Pour les conditions et autres informations, s'adresser à l'institution.

Institution Commerciale et Classique,
Pour les jeunes garçons âgés de plus de 6 ans.
E. H. LUSHER, Principal.
LA dixième session commencera le LUNDI, 7 septembre 1874, No. 347 de la rue St-Charles, section N. O. du Tivoli Circle. Pour les conditions, s'adresser au Principal, à l'institution, de heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
25 août—1m—t. 1. 22.

INSTITUTION DUREL,
91............rue Bourgogne............91
REOUVERTURE DES CLASSES, MARDI 1er SEPTEMBRE.
27 août—1mois.

Institut St. Charles.
PENSIONNAT DE DEMOISELLES,
Dirigé par Mme Macé-Lefranc.
104 et 106......Rue Bourbon.....104 et 106
La réouverture des classes de cette institution aura lieu MARDI PROCHAIN, 1er septembre.
Pour prospectus ou renseignements, s'adresser à la Directrice.

JEFFERSON ACADEMY
Au No. 42 de la rue Bourbon,
Entre les rues Bienville et Conti.
—DIRIGÉ PAR—
G. J. LORD.
La session de 1874-75 de cette institution commencera le MARDI, 1er septembre. Les élèves devront rentrer en classe ce jour là.
Pour les prospectus, etc., s'adresser à l'institution.

INSTITUT ST-LOUIS
Pour les Demoiselles,
Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de
Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON,
No 2?, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
La réouverture des classes aura lieu MARDI, 1er septembre 1874. La directrice compte sur l'exactitude des élèves.

ERNEST CABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis,
RUE DAUPHINE No. 68,
entre Bienville et Conti.
Succursale rue Royale, No 65, près Conti.
SYSTEME BREVETE PERFECTIONNÉ.
C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés.
7 avril—1an.

PIERRE PAVIA
Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIERE FABRIQUE DU SUD.
Au No. 148 de la rue Royale entre les rues Pierre et Toulouse.
INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être déviées; elle a remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1869 et la médaille en argent en 1873.
avril—1an

Nec Plus Ultra
—de—
J. BALLESTER,
au coin des rues Bienville et Chartres, en arrière. (LE MEILLEUR "TOUR DE CIGARES.)
A choisir au plus bas prix.
Prompte exécution des ordres.

Frédéric Sahuqué,
Docteur de la Faculté de Paris.
CONFECTIONNE des Dentiers en caoutchouc et autres, et fait toute espèce d'opération de son art, à des prix excessivement minimes.
S'adresser rue Amour No 46, entre Union et Français. 30 mai—1m JDM

Il n'y a pas de dentiste français avec de belles dents.

Dr EUGENE R. SOUCHON,
Encoignure Bienville et Royale.
A l'honneur d'informer ses amis, sa clientèle et le public en général qu'il a transporté son office et domicile, à l'encoignure Royale et Bienville, qu'a occupé pendant de longues années le Dr. Dupuron. Fils de feu Dr E. Souchon, dentiste, il espère que ceux qui étaient amis et patients de son père, voudront bien lui continuer la même bienveillance. Il se recommande, d'ailleurs, d'un diplôme qu'il possède depuis trois ans qu'il exerce.
27 juin—6 mois.

J. Ar. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 2, rue Remparts, Bienvenue Conti.
A l'honneur de faire savoir à ses amis et au public qu'il a un nouveau procédé, pour poser les dents artificielles avec une gencive naturelle. Ce procédé empêche les dentiers de vaciller dans la bouche en les recevant solidement en palais, et pour toute dentier être appliqué aux vieux dentiers qui peuvent être réparés et où on peut les faire poser aussi.
Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le gaz.
Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.
30 avril—6m

L'HUILE D'ASSURANCE

L'HUILE D'ASSURANCE

Est une huile d'éclairage, parfaitement pure et dont l'usage n'offre absolument aucun danger; elle est distillée et raffinée en procédant pour les lampes ordinaires dont se servent les familles.

Elle a les trois qualités essentielles: la durée, l'économie et le brillant.

Elle ne fait pas explosion et ne s'allume pas dans une lampe.

On peut l'employer, en toute sureté dans une lampe à huile kérosène ou de charbon, sans changer de bec.

Sa lumière est claire, douce et brillante, égale à celle du meilleur gaz de charbon; elle fait moins de fumée et a moins d'odeur que les huiles ordinaires.

Elle est fortement recommandée par les officiers des compagnies d'assurances, les chimistes et les bureaux de santé.

ELLE NE PRESENTE AUCUN DANGER, MEME ENTRE DES MAINS INHABILES. SI UNE LAMPE PLEINE DE CETTE HUILE EST RENVERSEE OU TOMBE, LA LUMIERE EN EST ETEINTE IMMEDIATEMENT, CAR L'HUILE EST D'UNE GRANDE DENSITE ET NON INFLAMMABLE.

La distillation et le raffinage sont conduits à des personnes expérimentées, en vue de l'obtention d'un résultat strictement uniforme et une perfection plus sûre pour le consommateur.

Le propriétaire de l'HUILE D'ASSURANCE signale à l'attention de toutes les parties intéressées les extraits suivants des nombreux certificats qui lui ont été adressés au sujet de l'excellence de son huile.

Laboratoire du Bureau de Santé.
Etat de la Louisiane,
No 139 de la rue du Canal,
Nouvelle-Orléans, 26 juin 1874.

Je certifie avoir analysé l'HUILE D'ASSURANCE que vend M. Wm. E. JERVEY, actuellement, au No 95 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

Je me suis assuré que la température à laquelle cette huile donne une vapeur inflammable est de près de 30° Fahrenheit au dessus de notre plus grande chaleur d'été et de 20 à 120° au dessus du "jet" de la plupart des huiles et des autres provenant du pétrole et qu'on emploie habituellement. Je me suis assuré en outre que l'huile brûle bien, dans une lampe ordinaire à mèche plate et qu'il n'y a pas de vacillation dans la mèche circulaire du bec d'Argand.

Son "jet" lui donne un grand avantage sous le rapport de la sûreté, et cet avantage, joint à ses autres propriétés, en fait une huile supérieure pour les maisons.

S. S. HERRICK, D. M.,
Inspecteur du Premier District et chimiste du Bureau de Santé.

J'ai assisté à l'analyse de l'HUILE D'ASSURANCE par le Dr. HERRICK, et certifie que son rapport est exact.

Les huiles de cette qualité sont PARFAITEMENT SURES pour l'éclairage.

C. B. WHITE, D. M.,
Président du Bureau de Santé.

Le Dr. I. L. CRAWCOUR, chimiste et médecin distingué, ancien professeur de chimie et professeur de médecine à l'Ecole de Médecine de la Nouvelle-Orléans, donne le témoignage suivant:

"J'ai analysé avec soin l'huile d'ASSURANCE qui se vend au No. 95 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans. Elle donne, dans une lampe ordinaire à huile kérosène, une lumière claire et blanche; elle est presque inodore, a une densité supérieure et un jet élevé. Elle est donc aussi sûre qu'une huile végétale ou animale quelconque. La flamme d'une chandelle ou d'une allumette s'y éteint. Elle n'est inflammable qu'à une température très élevée.

I. L. CRAWCOUR, D. M.

L'HUILE D'ASSURANCE se vend à un prix qui la met à la portée de toutes les classes de consommateurs. Le prix du détail a été fixé à

Cinquante Cents le Gallon.

On la livre, après un jour d'avis, dans tous les quartiers de la ville, sans frais extra.

Elle ne se vend qu'à la Nouvelle-Orléans, aux Nos 95 et 97 de la rue Gravier.

Pour les planteurs et les marchands de la campagne, on la vend en caisse, en cannes et en baril.

La maison expédie pour n'importe quel point moyennant une garantie, une caisse contenant dix gallons.

Adressez les ordres à

Wm. E. JERVEY,
SURINTENDANT,
Nos 95 et 97 de la rue Gravier,
Sept—an—et Nlle-Orléans.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 1er SEPT.—CLASSE No 207.

3	6	59	49	[illegible]	24	15	50	39	4	64	[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans la présente, ont été faits en public et sous la direction des commissaires de la Compagnie. [illegible]

Comité Central d'Etat.—En vertu de l'autorisation qui m'a été donnée en ma qualité de Président de la Convention qui a siégé dernièrement à Baton Rouge, j'ai désigné les membres suivants du Comité Central pour l'Etat:

Alex. DeClouet, St Martin.
Alfred Roman, St Jacques.
F. B. Goode, Terrebonne.
[illegible], Caddo.
J. B. Wilkinson, Plaquemines.
Albert Voorhies, Orléans.
Samuel Choppin, Orléans.
W. S. Pike, Orléans.
W. B. Schmidt, Orléans.
J. D. Hill, Orléans.
Arch. Mitchell, Orléans.
Francis Johnson, Orléans.
R. A. Rathbone, Orléans.
J. J. Mellon, Orléans.
E. Bailey Blanchard, Orléans.

Une réunion du Comité aura lieu au No 31 de la rue Carondelet, SAMEDI, 5 septembre 1874, à midi.

R. H. MARR, Président.

Nlle Orléans, 31 août 1874.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau du Registrateur des votants de l'Etat.

Nouvelle-Orléans, 12 Août 1874.

Conformément à une loi de l'Assemblée Générale de la Louisiane, approuvée le 24 juillet 1874 et intitulée "Acte pour pourvoir à la révision et à la régularisation des votants et aux élections de l'Etat, etc.," avis est donné que les bureaux d'enregistrement dans chaque paroisse de l'Etat et chaque ward de la Ville de la Nouvelle-Orléans seront ouverts pour l'enregistrement des votants le LUNDI, 31 AOUT 1874, et resteront ouverts [illegible] jusqu'au VENDREDI, 24 OCTOBRE 1874, à l'effet d'inscrire les habitants de la Louisiane ayant le droit de voter.

La loi exige que les bureaux soient ouverts de sept heures du matin à une heure de l'après-midi, et de deux à six heures du soir.

Tous ceux qui désirent voter à l'élection générale du 3 novembre 1874 doivent se faire inscrire de nouveau, car la loi défend à l'électeur d'enregistrer ou se fonder sur un certificat d'enregistrement délivré avant l'année 1874.

THOMAS LYNCH, Registrateur des votants de l'Etat.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau de l'enregistreur des votants de l'Etat.

Nouvelle-Orléans, 29 août 1874.

Les endroits suivants sont désignés pour l'enregistrement des électeurs des différentes sections d'élection de la paroisse d'Orléans:

Premier Precinct.

Compris entre les rues Poëtes, Thalia et le fleuve Mississippi.

Surintendant adjoint—PERRY E. EMERSON

Bureau, No [illegible] rue St-Charles.

Deuxième Precinct.

Compris entre rues Thalia, Julia et le fleuve Mississippi.

Surintendant adjoint—THOS H. WYNNE.

Bureau, No [illegible] des rues Calliope et Camp.

Troisième Precinct.

Compris entre rues Julia, Canal et le fleuve Mississippi.

Surintendant adjoint—DANL. A. [illegible]

Bureau, No [illegible] rue Poydras.

Quatrième Precinct.

Compris entre rues Canal, St-Louis et le fleuve Mississippi.

Surintendant adjoint—A. J. KENNER.

Bureau, rue Toulouse entre les rues Carondelet et Baronne.

Cinquième Precinct.

Compris entre rues St-Louis, St-Philippe et le fleuve Mississippi.

Surintendant adjoint—L. D. LARRIEU.

Bureau, à l'angle des rues St-Pierre et Remparts.

Sixième Precinct.

Compris entre rues St-Philippe, Esplanade et le fleuve Mississippi.

Surintendant adjoint—J. R. BOUDAIRE.

Bureau, No [illegible] rue Treme.

Septième Precinct.

Compris entre rues Esplanade, Champs Elysées et le fleuve Mississippi.

Surintendant adjoint—N. P. HUTTON.

Bureau, à l'angle des rues Bagatelle et Bourgogne.

Huitième Precinct.

Compris entre rues Champs Elysées, l'Avenue Lafayette et le fleuve Mississippi.

Surintendant adjoint—E. V. LECLERC.

Bureau, No [illegible] rue Pauline.

Neuvième Precinct.

Compris entre avenue Lafayette et les limites inférieures de la paroisse.

Surintendant adjoint—JAMES H. DOUGHERTY.

Bureau, à l'angle des rues Montégut et Royale.

Dixième Precinct.

Compris entre rues Félicité, Première et le fleuve Mississippi.

Surintendant adjoint—MICHAEL J. CONNORS.

Bureau, à l'angle des rues Joséphine et Laurel.

Onzième Precinct.

Compris entre rues Première, Toledano et le fleuve Mississippi.

Surintendant adjoint—R. B. BAQUIE.

Bureau, No [illegible] rue Washington.

Douzième Precinct.

Compris entre rue Toledano, l'Avenue Napoléon et le fleuve Mississippi.

Surintendant adjoint—THOS E. FLANAGAN.

Bureau, rue des Magnolias, entre les rues Milan et Marengo.

Treizième Precinct.

Compris entre avenue Napoléon, l'avenue Peters et le fleuve Mississippi.

Surintendant adjoint—F. J. MALONEY.

Bureau, à l'angle des rues Magazine et Berlin.

Quatorzième Precinct.

Compris entre avenue Peters, la limite inférieure et le fleuve Mississippi.

Surintendant adjoint—W. H. FINNEGAN.

Bureau, rue Fontainebleau, entre les rues Zimple et Broadway.

Quinzième Precinct.

Orléans, rive droite.

Surintendant adjoint—W. P. SLOAN.

Bureau, à l'angle de la Maison de Cour, Algiers.

Seizième Precinct.

Compris entre Digue Intérieure, Avenue Carrollton et le fleuve Mississippi.

Surintendant adjoint—LEV. WILLIAMS.

Dix-septième Precinct.

Compris entre avenue Carrollton, le chemin Lebœuf et le fleuve Mississippi.

Surintendant adjoint—JACOB GEIER.

Bureau, sur l'avenue Carrollton, entre les rues Hampson et Second. 29 août—1m.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Union.—Coin des rues Carondelet et Canal. Nlle-Orléans, 1er septembre 1874.—Conformément aux dispositions de la charte amendée à la résolution du Conseil des Directeurs, une assemblée spéciale sera tenue le 14 juin dernier, les souscripteurs au capital social de cette compagnie, à ont par les [illegible] à ce présenter à ce bureau dans le but d'en effectuer les versements suivants:

Dix pour cent le 1er octobre 1874.
Dix pour cent le 1er novembre 1874.
Quinze pour cent le 1er décembre 1874.
Quinze pour cent le 31 décembre 1874.

Par ordre de la Direction.

L. W. BAGUES, Secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—A une assemblée du Conseil des Directeurs, tenue le 31 du courant, l'hon. JAMES J. TARLETON a été élu directeur, à l'unanimité, en remplacement de M. J. B. Dooley, démissionnaire.

JOHN G. GAINES, Président.

N. O. 29 août 1874.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.—Au No 26 de la rue de la Commune.—Nouvelle Orléans, 2 août 1874.—Les actionnaires de cette compagnie, qui n'ont pas encore fourni [illegible] les propriétés à la date du 31 juillet 1874, ayant résolu de liquider les affaires de la compagnie, et les souscripteurs de l'assurance mutuelle, avis est donné à tous porteurs de polices de reconnaître les affaires du bureau de la compagnie [illegible].

Les personnes qui ont des réclamations contre la compagnie sont priées de les présenter en totalité.

GEO. A. FOSDICK,
R. HOWARD,
BARNETT,
Liquidateurs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Bureau.—Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1874.—Avis est donné que les porteurs de scrip de cette compagnie, que, conformément à la loi, les dividendes en leur faveur ont été déclarés, [illegible].

AVIS.

LES personnes qui ont des réclamations contre la PRESBYTERIAN SAVINGS & TRUST [illegible] [illegible].

Pour les dépositaires et créanciers, M. A. J. [illegible], [illegible] LEPAGE, Commissaires.